

Pôle aménagement du cadre de vie
Direction du CTM – RM
FXP/AH/VB/RM/MPr

Le Maire de Louviers,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20-041 du 25 mai 2020 accordant les délégations de pouvoirs au Maire et au 1^{er} Adjoint en cas d'absence ou d'empêchement du Maire,

Considérant que les installations techniques de l'alarme incendie du bâtiment « école la Souris Verte » nécessitent un contrat de maintenance,

Considérant qu'il est au préalable nécessaire de réaliser cette maintenance par une entreprise spécialisée,

Considérant que la société AVISS Services présente toutes les compétences pour réaliser cette prestation,

DÉCISION

CONFIE dans le cadre d'un contrat passé, la réalisation de cette maintenance à la société AVISS Services, 54 rue Pierre Curie 78370 PLAISIR, pour un montant de 939 € HT soit 1 126, 80 € TTC annuel (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur) pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2025.

DIT La dépense résultant de cette opération sera imputée sur la ligne de crédits 19680, article 6156.

DIT que Monsieur le Maire rendra compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

DIT que Monsieur le Directeur général des services de la Ville et Monsieur le Trésorier des Andelys sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de Louviers dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage ou sa notification. Un recours contentieux peut également être déposé devant le Tribunal Administratif de Rouen par courrier ou sur le site télérécoeurs citoyens (www.telerecoeurs.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :
Par affichage, le

18 FEV. 2025

Fait à Louviers, le

17 FEV. 2025

Le Maire,



[Signature]
François-Xavier PRIOLLAUD